

SÉANCE SOLENNELLE
26 septembre 2019
(Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 78 rue de Varenne, 75007)

Allocution de Jean-Paul Lanly
à la remise des Trophées 2019 pour la valorisation du bois français
de l'Académie d'agriculture de France

Monsieur le Président,
Monsieur le représentant du Ministre de l'agriculture et de l'alimentation,
Messieurs les Perpétuels,
Chères consœurs, chers confrères,
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Chaque année, notre pays n'extrait des forêts de l'Hexagone pour la production de bois d'œuvre, d'industrie et pour l'énergie, qu'à peine plus de la moitié de leur accroissement en volume de bois, cet éco-matériau renouvelable produit par le soleil et la complicité de nos sylviculteurs.

De plus, ces derniers temps, de l'ordre d'un cinquième du volume des bois français d'œuvre et d'industrie prélevés a été exporté sous forme de bois rond, donc de matière première non transformée en France, avec peu de valeur ajoutée et sans création d'emplois industriels, alors que l'emploi demeure à juste titre l'objectif premier de nos gouvernements successifs.

En même temps, une partie importante de l'approvisionnement de nos industries du bois de deuxième transformation est constituée de sciages et de pâte à papier importés.

Et ce, dans un contexte de concurrence impitoyable avec d'autres matériaux, moins performants aux plans environnemental et énergétique, mais défendus par des groupes de pression puissants.

Certes, les citoyens consommateurs optent de façon croissante pour des modes de vie plus respectueux de l'environnement et plus économes en énergie, et donc plus favorables à l'utilisation du bois sous toutes ses formes, ce qui devrait constituer un fort levier pour l'essor de la filière. Mais cette tendance sociétale forte profite surtout, pour l'instant, aux produits à base de bois importés, même lorsque ces produits sont peu élaborés : à titre d'exemple, les 140.000 tonnes de granulés de bois nécessaires chaque année à l'approvisionnement du réseau de chaleur de la Compagnie parisienne de chauffage urbain, la CPCU, un réseau long de 500 kilomètres alimentant l'équivalent de 500.000 logements dans Paris et 16 communes de la couronne, provenaient, au moins jusqu'en 2017, des ... Etats-Unis.

Ces divers constats illustrent les difficultés de l'ensemble de notre filière. Sur les douze mois de juillet 2018 à juin 2019, le déficit du commerce extérieur de la filière a continué à se creuser pour atteindre 7 milliards d'euros, malgré les efforts importants réalisés depuis quelques

SÉANCE SOLENNELLE
26 septembre 2019
(Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 78 rue de Varenne, 75007)

années de façon concertée par l'Etat et les autres acteurs publics et privés pour mieux valoriser nos abondantes ressources.

L'Académie d'Agriculture de France, qui est aussi l'académie nationale de foresterie, consacre une partie de ses travaux au secteur forestier. Elle le fait au travers des activités de sa section "Forêts et filière bois", par des séances plénières publiques, par des avis transmis aux autorités compétentes, et par ses productions en ligne sur son site, telles la série de fiches « La forêt et le bois en 100 questions ».

L'Académie se manifeste aussi au travers de l'action de chacun de ses membres. Pour ce qui me concerne, après une longue carrière forestière publique, surtout à l'international, préoccupé par les difficultés durables de notre filière, j'ai décidé d'apporter ma très modeste contribution en faisant à l'Académie une donation pour le financement de la remise annuelle de deux trophées "pour la valorisation du bois français".

Depuis 2015, ces trophées récompensent chaque année deux entreprises, se différenciant en principe par la taille, qui

- transforment du bois français,
- le font en quantité croissante,
- et selon des procédés innovants, et, ce faisant,
- créent en France de la valeur ajoutée et des emplois industriels,
- valorisent ainsi mieux les ressources forestières nationales et leur diversité,
- et contribuent à améliorer la balance commerciale extérieure de la filière, en augmentant les exportations de produits finis ou semi-finis, en réduisant les importations, et en diminuant les exportations à faible valeur ajoutée de bois ronds français.

Le Comité de sélection comporte trois autres académiciens – Messieurs Patrick Ollivier, Trésorier perpétuel, Michel Vernois, ancien directeur scientifique du Centre Technique du Bois et de l'Ameublement, gestionnaire de cette récompense, et Georges-Henri Florentin, ancien Directeur Général de l'Institut technique Forêt, Cellulose, Bois construction et Ameublement (FCBA), ainsi que six personnalités publiques et privées de la filière nationale.

Parmi les candidats de cette année, le Comité a distingué deux entités très différentes s'inscrivant pleinement dans l'esprit général de cette récompense. Je vais maintenant remettre à leur dirigeant, au nom de l'Académie et de sa section "Forêts et filière bois", et en mon nom propre, les deux trophées de cette année.

Le premier est attribué à la Société NP Rolpin au titre des entreprises de moyenne et grande taille. Elle emploie 120 personnes dans son usine de Labouheyre, dans le département des Landes, à environ 90 kilomètres au sud de Bordeaux, au cœur de la forêt de pin maritime. Elle fabrique essentiellement des contreplaqués et des produits dérivés de ceux-ci, et constitue une référence dans la transformation de l'essence reine du massif landais, dont est issue la quasi-totalité de sa production. Son approvisionnement en pin maritime landais a cru régulièrement dans les cinq dernières années au rythme de 7% environ pour atteindre 81000 tonnes en 2018. Enfin, elle met en application sa devise « l'innovation au service du bois » par la mise au point en permanence de produits nouveaux, tout particulièrement en matière de panneaux décoratifs moulés.

SÉANCE SOLENNELLE
26 septembre 2019
(Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 78 rue de Varenne, 75007)

Le second trophée a été attribué à une initiative qui, bien que peu conventionnelle, n'en rentre pas moins dans la ligne quantitative majeure des trophées, qui est l'accroissement du volume de bois français valorisé de façon soutenable. Le bois des châtaigniers poussant en-dessous des forêts vosgiennes en Alsace est très peu utilisé. Après une période préparatoire d'ingénierie de projet approfondie, l'association d'Insertion par l'Activité Economique « Entraide Emploi », basée à Monswiller près de Saverne dans le Bas-Rhin, a créé un atelier de fabrication de bardeaux, encore appelés « tavaillons », en bois de châtaignier, pour la couverture de toiture et façade de bâtiments. Son approvisionnement est en circuit court, dans un rayon inférieur à 100 kilomètres, et le rendement bois est de 100 %, les chutes étant utilisées comme combustible. Quant à l'innovation, elle n'est pas tant technique que sociale, encore que la fendeuse, fabriquée en Alsace, soit un modèle unique en France.